

## Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

C A N A D A  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE BROME-MISSISQUOI

Frelighsburg le 7 février 2011

Une séance ordinaire s'est tenue à la l'Hôtel de Ville lundi le 7 février 2011, à compter de 19h00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Roland Lemaire.

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e) s :

MM. Eden Muir	Charles Crawford
Pierre Parent	Louis Roy
Marc-André Roy	Mme. Lucie Trudel

Madame Anne Pouleur directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

### **RÉS 578-02 -11 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Charles Crawford  
Appuyé du conseiller Pierre Parent  
Résolu à l'unanimité

D' : Adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-bas :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 10 janvier 2011
3. Adoption du procès-verbal du 14 janvier 2011
4. Adoption du procès-verbal du 20 janvier 2011
5. Adoption de la liste des comptes à payer
6. CORRESPONDANCE
7. Demande de dérogation mineure en faveur de la propriété de Timothy Hancock 379, chemin Richford
8. Émission d'un chèque premier versement de la quote-part MRC Brome-Missisquoi
9. Achat de bacs de recyclage chez Loubac  
Adoption du règlement numéro 135-02-2010 – politique de gestion contractuelle faisant suite au projet de loi 76.
10. Permission de voirie au Ministère des transports Québec
11. Appel d'offres sur invitation travaux de maçonnerie au Grammar School
12. Annulation de la résolution 574-01-11 Travaux d'infrastructures au programme Taxe sur l'essence et contribution du Québec
13. Dépôt de la liste des immeubles en défaut du paiement des taxes municipales pour les années 2009-2010
14. Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur municipal
15. Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment
16. Émission permis aire PIIA no. 11-001 en faveur de Y. Gosselin & Fils Ltée, 50, rue Principale
17. Émission d'un permis PIIA no. 11-002 en faveur de William Morrison, 3, chemin Garagona
18. Reconduction du contrat du directeur incendie
19. Varia
20. Compte-rendu de la MRC
21. Questions des contribuables
22. Levée de la séance

ADOPTÉ

### **RÉS 579-02-11 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JANVIER 2011**

Il est proposé par la conseillère Lucie Trudel  
Appuyé du conseiller Eden Muir  
Résolu à l'unanimité

QUE : Ce conseil adopte le procès-verbal du 10 janvier 2011 tel que rédigé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

### **RÉS 580-02-11 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2011**

Il est proposé par la conseillère Lucie Trudel  
Appuyé du conseiller Marc-André Roy  
Résolu à l'unanimité

QUE : Ce conseil adopte le procès-verbal du 14 janvier 2011 tel que rédigé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

### **RÉS 581-02-11 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JANVIER 2011**

Il est proposé par le conseiller Charles Crawford  
Appuyé du conseiller Pierre Parent  
Résolu à l'unanimité

QUE : Ce conseil adopte le procès-verbal du 20 janvier 2011 tel que rédigé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

### **RÉS 581-02-2011 ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par le conseiller Marc-André Roy  
Appuyé du conseiller Pierre Parent  
Résolu à l'unanimité

#### **Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg**

**Frelighsburg le 7 février 2011**

QUE : Ce conseil paye et adopte la liste des factures décrites ci-bas :

Morrison William	Salaire 07-01-11	993 05\$
St-Hilaire Jean-Philippe	Salaire 07-01-11	550 12
Picher Steven	Salaire 07-01-11	633 69
Roy Louis	Salaire 07-01-11	335 88
Muir Eden	Salaire 07-01-11	335 88
Roy Marc-André	Salaire 07-01-11	335 88
Riendeau Brigitte	Salaire 07-01-11	1 239 06
Racine Jean	Salaire 07-01-11	141 20
Courchesne Roger	Salaire 07-01-11	332 73
Bourdeau Paul	Salaire 07-01-11	530 30
Therrien Alexandre	Salaire 07-01-11	237 76
Bourdeau Guillaume	Salaire 07-01-11	134 71
Racine Serge	Salaire 07-01-11	307 73

Gagnon Kevin	Salaire 07-01-11	206 88
Gagnon Mireille	Salaire 07-01-11	142 55
Therrien Mathieu	Salaire 07-01-11	229 28
Ouellet Bernard	Salaire 07-01-11	2 252 90
Dunnigan Micheal	Salaire 07-01-11	47 06
Sauvageau Eric	Salaire 07-01-11	150 39
Verville Brice	Salaire 07-01-11	165 63
Messier Jonathan	Salaire 07-01-11	482 79
Vincent Nicolas	Salaire 07-01-11	94 13
Édoïn Steve	Salaire 07-01-11	330 82
Pouleur Anne	Salaire 07-01-11	1 280 62
Davis Leigh Anne	Salaire 07-01-11	539 81
Lemaire Francis	Salaire 07-01-11	877 44
Crawford Charles	Salaire 07-01-11	335 88
Lemaire Roland	Salaire 07-01-11	988 63
Trudel Lucie	Salaire 07-01-11	595 37
Parent Pierre	Salaire 07-01-11	335 88
Pouleur Anne	Salaire 20-01-11	1 280 62
Davis Leigh Anne	Salaire 20-01-11	712 58
Lemaire Francis	Salaire 20-01-11	677 96
Morrisson William	Salaire 20-01-11	937 64
St-Hilaire Jean-Philippe	Salaire 20-01-11	524 81
Picher Steven	Salaire 20-01-11	778 04
Pouleur Anne	Salaire 03-02-11	1 280 62
Davis Leigh Anne	Salaire 03-02-11	719 60
Lemaire Francis	Salaire 03-02-11	710 02
Morrisson William	Salaire 03-02-11	774 84
St-Hilaire Jean-Philippe	Salaire 03-02-11	445 40
Picher Steven	Salaire 03-02-11	707 84
10891 Anne Pouleur	fds.pension	197 68
10892		ANNULÉ
10893		ANNULÉ
10894 Acoustix Québec	location écran	451 52
10985 Add Tech Electronique	tour pompier	389 73
10896 Aqua Tech Inc.	janvier 2011	916 53
10897 Atelier Mécanique Bernard	réparation Ford CTV	3 591 39
10898 Bel-o Transports Inc.	Eau	420 00
10899 Cable Axion Digitel Inc.	abonnement internet	368 46
10900 Copie Tek	copies	536 81
10901 Nopac Environnement	Ent. Ordures	167 36
10902 Bruno De Kinder	boîte aux lettres	51 90
10903 Dépanneur du village	frs.poste	176 12
10904 Deragon	entretien camion	2 772 41
10905 Desj.Sécurite Financière	Cot. Mensuelle ass.coll.	602 47
10906 Donald Carey	contrat hiver	39 981 35
10907 Les Entreprises Électriques		746 98
10908 Fédération Québécoise Des Municipalités		36 12
10909 Gabriel Charbonneau	CCU	100 00

**Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg**

**Frelighsburg le 7 février 2011**

10910 Genivar		845 01
10911 Gestim Inc.	HP inspection bâtiment	1 523 26
10912 Hydro-Québec	électricité	4 128 98
10913 Impressions DF		421 52
10914 Les Industries Iverco Inc.	tempo incendie	4 534 22
10915 J.O. Lévesque Limitée		514 67
10916 Raymonde Jouvin	surveillance gymnase	424 00
10917 Lab.Environnement	HP aqueduc	197 09

	SM Inc.		
10918	Les Equipments Lague Inc.	pièces accessoires	257 65
10919	Linda Tetreault	contrat entretien	624 75
10920	Maurice Gill	CCU	100 00
10921	Michel Dupont	CCU	50 00
10922	P.A.Le Riverain-Bedford		22 77
10923	National	location camion	1 557 22
10924	Papeterie L'écologique Enr.	Fournitures bureau	130 92
10925	Paradis Lemieux Francis	services juridique	3 476 42
	Avocats		
10926	Les Petroles Dupont	huile à chauffage	3 625 81
10927	PG Govern Qc. Inc.	Contrat entretien	5 223 47
10928	Francis Picard		58 96
10929	Plomberie Goyer Inc.	Aqueduc	159 53
10930	Publications CCH ltee		499 80
10931	Rainville Automobile 1975 Inc.		11 06
10932	Remorquage Roger Courchesne		45 15
10933	Richard Yates	boîte aux lettres	20 50
10934	Roland Lemaire		53 47
10935	Soudure Verville	pièces accessoires	64 48
10936	Techno-contrôle 2000 Inc.		211 90
10937	Tourisme Cantons-de-L'est		398 74
10938	Ville de Cowansville		5 125 95
10939			ANNULÉ
10940	Y.Gosselin & Fils ltee	Art. Municipalité	888 39
10941	Guillemette & Gélinas		683 55
10942	William Morrisson	fds.pension	97 34
10943	Francis Lemaire	fds.pension	86 52

Je, Anne Pouleur, directrice générale et secrétaire-trésorière certifiée sous mon serment d'office que la municipalité dispose des crédits nécessaires pour payer les factures décrites plus-haut.

---

Anne Pouleur  
Directrice Générale  
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉ

### **RÉS 582-02-11 TOURNÉE DES 20**

Il est proposé par le conseiller Charles Crawford  
Appuyé du conseiller Pierre Parent  
Résolu à l'unanimité

### **Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg**

**Frelighsburg le 7 février 2011**

QUE : Faisant suite au courrier du 1<sup>er</sup> février 2011, les exposants de la tournée des 20 pourront utiliser l'espace de la galerie d'art du Grammar School pour la tenue des expositions des quatre fins de semaine du mois de septembre et d'octobre prochains.

ADOPTÉ

**RÉS 583-02-11 POLITIQUE DU TRANSPORT SCOLAIRE ÉCOLE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE DE FRELIGHSBURG –VS- COMMISSION SCOLAIRE DU VAL DES CERFS**

---

- ATTENDU Le courrier de l'organisme École-O-Village du 7 février 2011 concernant la politique du transport scolaire d'élèves domiciliés sur le territoire de la Municipalité de Stanbridge East inscrits à l'école St-François d'Assise de Frelighsburg ;
- ATTENDU QU' à la suite des fusions des commissions scolaires en 1999 la commission scolaire du Val des Cerfs avait soumis un projet annexant une partie du territoire de Stanbridge East à l'école St-François d'Assise de Frelighsburg, afin d'agrandir le territoire pour permettre aux résidents de Stanbridge East limitrophes à Frelighsburg, d'inscrire leurs enfants à notre école plutôt que d'allonger le circuit pour les inscrire à Bedford ;
- ATTENDU QU' avec le consentement de la commission scolaire l'école Saint-François d'Assise a mis sur pied il y a 10 ans le transport scolaire de ces élèves à l'école Saint-François d'Assise ;
- ATTENDU QU' en date de ce jour aucune modification n'est intervenue entre les parties concernant la révision des secteurs scolaires ;
- ATTENDU QUE l'application de la nouvelle politique du transport scolaire de la commission scolaire met à nouveau en péril le transport des élèves de Stanbridge East inscrits à notre école pour les diriger vers Bedford ;
- PAR CES MOTIFS : Il est proposé par le conseiller Charles Crawford  
Appuyé du conseiller Pierre Parent  
Résolu à l'unanimité
- QUE la Municipalité de Frelighsburg appuie la démarche de École-O-Village de demander à la Commissions Scolaire du Val des Cerfs d'annexer à Frelighsburg la partie du territoire des secteurs scolaires de Stanbridge East desservis depuis 10 ans par l'École Saint-François D'Assise;
- QUE : copie de la présente soit envoyée au député provincial, Monsieur Pierre Paradis et au conseil des maires de la MRC de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

**Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg**

**Frelighsburg le 7 février 2011**

**RÉS 584-02-11 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE EN FAVEUR DE LA PROPRIÉTÉ DE TIMOTHY HANCOCK 379, CHEMIN RICHFORD**

---

Il est proposé par la conseillère Lucie Trudel  
Appuyé du conseiller Louis Roy  
Résolu à l'unanimité

QUE : Ce conseil accorde une dérogation mineure en faveur de la propriété de Timothy Hancock, 379 chemin Richford pour permettre l'agrandissement de la grange dérogatoire de 13 mètres à la disposition du règlement de zonage 124-2010, annexe « b » concernant la distance de la marge recul avant qui est de 30 mètres de l'emprise du chemin.

ADOPTÉ

**RÉS 585-02-11 ÉMISSION D'UN CHÈQUE PREMIER VERSEMENT DE LA QUOTE –PART MRC BROME-MISSISQUOI**

Il est proposé par la conseillère Lucie Trudel  
Appuyé du conseiller Eden Muir  
Résolu à l'unanimité

QUE : Ce conseil émet un chèque à l'ordre de la MRC de Brome-Missisquoi en date du 15 mars 2011, au montant de 42 001,00\$ pour le premier versement de la quote-part annuelle.

Certificat de crédits disponibles

Je, Anne Pouleur, directrice générale certifie sous mon serment d'office que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-haut décrite est affectée :

---

Anne Pouleur  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉ

**RÉS 586-02-11 ACHAT DE BACS DE RECYCLAGE CHEZ LOUBAC**

Il est proposé par le conseiller Marc-André Roy  
Appuyé du conseiller Louis Roy  
Résolu à l'unanimité

QUE : La Municipalité de Frelighsburg achète de la compagnie Loubac 30 bacs de recyclage au montant incluant les taxes de 3 315,22 \$ conformément à la soumission du 27 janvier 2011, numéro 29,170;

**Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg**

**Frelighsburg le 7 février 2011**

Certificat de crédits disponibles

Je, Anne Pouleur, directrice générale certifie sous mon serment d'office que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-haut décrite est affectée :

---

Anne Pouleur  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉ

**RÉS 587-02-11 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 135-02-2011-  
POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE FAISANT SUITE AU  
PROJET DE LOI 76**

---

Il est proposé par la conseillère Lucie Trudel  
Appuyé du conseiller Marc-André Roy  
Résolu à l'unanimité

QUE : Ce conseil adopte le règlement numéro 135-02-2011 portant sur la politique de gestion contractuelle faisant suite au projet de la Loi 76 tel que décrit ci-bas.

**PRÉSENTATION**

La présente « *Politique de gestion contractuelle* » est adoptée en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal*.

En vertu de cette disposition, toute municipalité doit adopter une politique de gestion contractuelle s'appliquant aux contrats municipaux et prévoyant des mesures pour assurer une saine concurrence entre les personnes contractant ou voulant contracter avec la Municipalité de Frelighsburg (ci-après la « **Municipalité** »). Les mesures en question doivent viser sept (7) thèmes de préoccupation clairement précisés dans cette disposition législative.

La présente politique n'a pas pour objectif de remplacer, modifier ou bonifier toute disposition législative ou règle jurisprudentielle applicable en matière d'octroi ou de gestion de contrats municipaux. Au contraire, cette politique se veut une ligne de conduite afin de guider l'ensemble des intervenants dans le processus d'octroi ou de gestion de contrats municipaux. Conséquemment, la présente politique de gestion contractuelle sera annexée à tous les documents d'appel d'offres lancés par la Municipalité afin de s'assurer que tous les soumissionnaires prennent connaissance du contenu de la présente.

La présente politique entre en vigueur dès son adoption par le conseil municipal et devient effective à compter du 1<sup>e</sup> janvier 2011.

**Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg**

**Frelighsburg le 7 février 2011**

**LES MESURES DE MAINTIEN D'UNE Saine CONCURRENCE**

**1. Mesures visant à assurer que tout soumissionnaire ou l'un de ses représentants n'a pas communiqué ou tenté de communiquer, dans le but de l'influencer, avec un des membres du comité de sélection relativement à la demande de soumissions pour laquelle il a présenté une soumission**

- a) Par le biais d'un règlement de délégation à cet effet, le conseil délègue au directeur-général le pouvoir de former tout comité de sélection nécessaire pour recevoir, étudier les soumissions reçues et tirer les conclusions qui s'imposent.

- b) Tout comité de sélection doit être constitué avant le lancement de l'appel d'offres et être composé d'au moins trois membres.
- c) Tout membre du conseil municipal, employé et/ou dirigeant de la Municipalité et tout mandataire de celle-ci doit préserver, en tout temps, la confidentialité de l'identité des membres de tout comité de sélection.
- d) Lors de tout appel d'offres exigeant la création d'un comité de sélection, tout soumissionnaire doit, sous peine de rejet, joindre à sa soumission une déclaration (**ANNEXE I**) attestant que ni lui ni aucun de ses représentants n'a communiqué ou tenté de communiquer, dans le but d'exercer une influence, avec un des membres du comité de sélection.

## **2. Mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres**

- a) Favoriser la participation des élus, des dirigeants et employés de la Municipalité ainsi que les membres du comité de sélection à des formations visant la prévention du truquage des offres en vue de lutter plus efficacement contre les soumissions concertées.
- b) Lors de tout appel d'offres, tout soumissionnaire doit, sous peine de rejet, joindre à sa soumission une déclaration (**ANNEXE I**) attestant que sa soumission a été préparée et déposée sans qu'il y ait eu collusion, communication, entente ou arrangement avec un ou plusieurs soumissionnaires ou autres personnes pour convenir des prix à soumettre ou pour influencer les prix soumis.

## **3. Mesures visant à assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (ci-après la « *Loi sur le lobbyisme* ») et du *Code de déontologie des lobbyistes* adopté en vertu de cette loi**

- a) Favoriser la participation des élus, des dirigeants et employés de la Municipalité ainsi que les membres du comité de sélection à des formations traitant des règles en matière de lobbyisme.

### **Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg**

**Frelighsburg le 7 février 2011**

- b) Lors de tout appel d'offres, tout soumissionnaire doit, sous peine de rejet, joindre à sa soumission une déclaration (**ANNEXE I**) déclarant les communications orales ou écrites, au sens de la *Loi sur le lobbyisme*, avec tout membre du conseil municipal, employé et/ou dirigeant de la Municipalité de manière à l'influencer aux fins de l'obtention du contrat. Si de telles communications d'influences ont eu lieu, le soumissionnaire doit, sous peine de

rejet, joindre à sa soumission une déclaration à l'effet que ces communications ont été faites après l'inscription exigée en vertu de la *Loi sur le lobbyisme*.

**4. Mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption**

- a) Favoriser la participation des élus, des dirigeants et employés de la Municipalité ainsi que les membres du comité de sélection à des formations visant à lutter plus efficacement contre les gestes d'intimidation, le trafic d'influence ou la corruption.
- b) Lors de tout appel d'offres, tout soumissionnaire doit, sous peine de rejet, joindre à sa soumission une déclaration (**ANNEXE I**) attestant qu'il n'a posé aucun geste d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption à l'égard du présent appel d'offres.

**5. Mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts**

- a) Toute personne participant à l'analyse des soumissions et à l'octroi du contrat doit déclarer tout conflit d'intérêt à l'égard de ladite soumission ou dudit contrat.
- b) Lors de tout appel d'offres, tout soumissionnaire doit, sous peine de rejet, joindre à sa soumission une déclaration (**ANNEXE I**) déclarant les liens familiaux, financiers, d'affaires ou autres liens susceptibles de créer un conflit d'intérêts avec tout membre du conseil, employé et/ou dirigeant de la Municipalité.

**6. Mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte**

- a) Pour chaque procédure d'appel d'offres, la Municipalité procède à la nomination d'un Responsable de l'information aux soumissionnaires dont la fonction est de fournir les informations administratives et techniques concernant la procédure d'appel d'offres en cours aux soumissionnaires potentiels. Pour toute question ou commentaire relatif au processus d'appel d'offres ou à l'objet du contrat sollicité, le soumissionnaire doit obligatoirement et uniquement s'adresser au responsable désigné dont les coordonnées apparaissent aux documents d'appel d'offres.
- b) Favoriser la participation des élus, des dirigeants et employés de la Municipalité ainsi que les membres du comité de sélection à des formations visant la saine gestion des contrats municipaux.

**Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg**

**Frelighsburg le 7 février 2011**

**7. Mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat.**

- a) Pour les contrats de plus de 25 000\$, la Municipalité établit une procédure encadrant toute autorisation de modification du contrat, laquelle devra être portée à l'attention de l'adjudicataire et de toute autre personne responsable du suivi du contrat.
- b) La Municipalité doit prévoir dans les documents d'appel d'offres que des réunions de chantier seront tenues régulièrement pendant l'exécution des travaux afin d'assurer le suivi de l'exécution du contrat.

**ANNEXE I**  
**DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE**

Je soussigné, \_\_\_\_\_ (Nom du Soumissionnaire) (ci-après le « **Soumissionnaire** »), en présentant la soumission ci-jointe (ci-après la « **Soumission** ») à la Municipalité de Frelighsburg pour \_\_\_\_\_ (Nom et numéro de l'appel d'offres) (ci-après l' « **Appel d'offres** ») déclare ce qui suit et certifie que ces déclarations sont vraies et complètes à tous les égards.

Je déclare au nom de \_\_\_\_\_ (Nom du Soumissionnaire) que :

- (i) j'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration;
- (ii) je suis autorisé par le Soumissionnaire à signer la présente déclaration et à présenter, en son nom, la Soumission qui y est jointe;
- (iii) toutes les personnes dont les noms apparaissent sur la Soumission ci-jointe ont été autorisées par le Soumissionnaire à fixer les modalités qui y sont prévues et à signer la Soumission en son nom;

**MESURE 1 : DECLARATION VISANT LA MESURE 1 DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITE DE FRELIGHSBURG**

**1) COMMUNICATION**

Le Soumissionnaire déclare (cocher l'une ou l'autre des déclarations suivantes) :

- (a) **que ni lui ni aucun de ses représentants n'a communiqué ou tenté de communiquer** avec un des membres du comité de sélection dans le but d'exercer une influence à l'égard du présent Appel d'offres ;
- (b) **qu'il a ou qu'un des ses représentants a communiqué ou tenté de communiquer** avec un des membres du comité de sélection dans le but d'exercer une influence à l'égard du présent Appel d'offres ;

**MESURE 2 : DECLARATION VISANT LA MESURE 2 DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITE DE FRELIGHSBURG**

**2) TRUQUAGE DES OFFRES**

Le Soumissionnaire déclare (cocher l'une ou l'autre des déclarations suivantes) :

**Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg**

**Frelighsburg le 7 février 2011**

- (a) que la Soumission a été préparée et déposée **sans qu'il y ait eu collusion, communication, entente ou arrangement** avec un ou plusieurs soumissionnaires ou autres personnes pour convenir des prix à soumettre ou pour influencer les prix soumis.
- (b) que la Soumission a été préparée et déposée **après qu'il y ait eu collusion, communication, entente ou arrangement** avec un ou plusieurs soumissionnaires ou autre personnes pour convenir des prix à soumettre ou pour influencer les prix soumis. Si tel est le cas, le Soumissionnaire doit divulguer, dans un document (lequel doit être joint à cette annexe par le Soumissionnaire lors du dépôt des documents d'appel d'offres), tous les détails s'y rapportant, y compris le nom des soumissionnaires ou autres personnes et les raisons de ces communications, ententes ou arrangements.

**MESURE 3 : DECLARATION VISANT LA MESURE 3 DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITE DE FRELIGHSBURG**

### 3) LOBBYSIME

Le Soumissionnaire déclare (cocher l'une ou l'autre des déclarations suivantes) :

- (a) **qu'aucune** communication orale ou écrite, au sens de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (ci-après la « **Loi sur le lobbyisme** ») n'a eu lieu auprès de tout membre du conseil municipal, employé et/ou dirigeant de la Municipalité de manière à l'influencer aux fins de l'obtention du contrat.
- (b) **qu'il y a eu** communication orale ou écrite, au sens de la *Loi sur le lobbyisme* auprès de tout membre du conseil municipal, employé et/ou dirigeant de la Municipalité de manière à l'influencer aux fins de l'obtention du contrat.

**Veillez inscrire les noms des membres du conseil municipal, employés et/ou dirigeants de la Municipalité avec qui de telles communications ont eu lieu et les motifs de vos discussions :**

<b>Noms :</b>	<b>Motifs :</b>
_____	_____
_____	_____
_____	_____

#### 3.1) INSCRIPTION AU REGISTRE DES LOBBYISTES

Le Soumissionnaire déclare (cocher l'une ou l'autre des déclarations suivantes) :

- (a) **qu'il est ou que son représentant est un lobbyiste inscrit** au registre des lobbyistes, instauré en vertu de la *Loi sur le lobbyisme* tel qu'il appert de la preuve jointe à la présente déclaration (Soumissionnaire doit joindre la preuve de l'inscription à la présente déclaration) ;
- (b) **qu'il n'est pas ou que son représentant n'est pas un lobbyiste inscrit** au registre des lobbyistes, instauré en vertu de la *Loi sur le lobbyisme* ;

**MESURE 4 : DECLARATION VISANT LA MESURE 4 DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITE DE FRELIGHSBURG**

### Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

**Frelighsburg le 7 février 2011**

#### 4) INTIMIDATION ET CORRUPTION

Le Soumissionnaire déclare (cocher l'une ou l'autre des déclarations suivantes) :

- (a) **qu'il n'a posé aucun geste d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption** relativement au présent Appel d'offres ;
- (b) **qu'il a posé des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption** relativement au présent Appel d'offres ;

**ADOPTÉ**

**MESURE 5 : DECLARATION VISANT LA MESURE 5 DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITE DE FRELIGHSBURG**

5) CONFLIT D'INTERET

Le Soumissionnaire déclare (cocher l'une ou l'autre des déclarations suivantes) :

- (a) **qu'il n'a pas** de liens familiaux, financiers, d'affaires ou autres liens susceptibles de créer un conflit d'intérêt relativement au présent Appel d'offres avec tout membre du conseil municipal, employé et/ou dirigeant de la Municipalité ;
- (b) **qu'il a** des liens familiaux, financiers, d'affaires ou autres liens susceptibles de créer un conflit d'intérêt relativement au présent Appel d'offres avec tout membre du conseil municipal, employé et/ou dirigeant de la Municipalité ;

**Veillez inscrire les noms des gens avec qui le Soumissionnaire a un lien susceptible de créer un conflit d'intérêt et spécifier la nature de ce lien.**

<i>Noms :</i>	<i>Nature du lien :</i>
_____	_____
_____	_____
_____	_____

_____ <b>Nom du représentant du Soumissionnaire</b>	_____ <b>Signature du représentant du Soumissionnaire</b> <i>(à être signé devant le Commissaire à l'assermentation)</i>
_____ <b>Titre</b>	_____ <b>Date</b>

Affirmé solennellement devant moi à \_\_\_\_\_

ce \_\_\_\_\_<sup>ième</sup> jour de \_\_\_\_\_

**Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg**

**Frelighsburg le 7 février 2011**

\_\_\_\_\_  
**Signature du commissaire**

\_\_\_\_\_  
**Nom du commissaire (en caractère d'imprimerie)**

*Commissaire à l'assermentation*

**RÉS 588-02-11 PERMISSION DE VOIRIE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Louis Roy  
Appuyé du conseiller Pierre Parent  
Résolu à l'unanimité

QUE : La Municipalité de Frelighsburg se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les

normes du ministère des Transports du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000 \$;

QUE : l'inspecteur municipal Monsieur Francis Lemaire ou la directrice générale sont autorisés à signer les permis;

QUE : la présente résolution est valide pour une période de 12 mois à compter du 7 février 2011.

ADOPTÉ

**RÉS 589-02-11 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION TRAVAUX DE MAÇONNERIE AU GRAMMAR SCHOOL**

---

Il est proposé par le conseiller Louis Roy  
Appuyé de la conseillère Lucie Trudel  
Résolu à l'unanimité

QUE : La Municipalité de Frelighsburg lance un appel sur invitation pour refaire le parement de briques au Grammar School, situé au 1 place de l'Hôtel de Ville, auprès des entrepreneurs suivants :

- |    |                             |    |                              |
|----|-----------------------------|----|------------------------------|
| .- | Maçonnerie Robert Labrecque | .- | Maçonnerie Bissonnette Inc., |
| .- | Maçonnerie Noiseux & Frères | .- | Maçonnerie Normandin Inc.    |
| .- | Maçonnerie Sutton Inc.      |    |                              |

ADOPTÉ

**Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg**

**Frelighsburg le 7 février 2011**

**RÉS 590-02-11 ANNULATION DE LA RÉOLUTION 574-01-11 TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES AU PROGRAMME TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC**

---

Il est proposé par le conseiller Louis Roy  
Appuyé de la conseillère Lucie Trudel  
Résolu à l'unanimité

QUE : La Municipalité de Frelighsburg annule la résolution 574-01-11 relative à la demande de subvention de la programmation 2010-2013 de la taxe d'accise au montant de 647 894 \$ , parce qu'un dépassement de coût aux travaux d'infrastructures en eau potable et usées pourra faire l'objet d'une demande de remboursement au programme.

ADOPTÉ

**DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES EN DÉFAUT DU PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES POUR LES ANNÉES 2009-2010**

---

La directrice générale dépose à la table du conseil la liste des immeubles en défaut du paiement des taxes municipales pour les années 2009-2010.

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

Je, Anne Pouleur, directrice-générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil le rapport mensuel de l'inspecteur municipal.

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

Je, Anne Pouleur, directrice-générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil le rapport mensuel de l'inspecteur bâtiment.

**RÉS 591-02-11 ÉMISSION DU PERMIS AIRE PIIA NO.11-001 EN FAVEUR DE Y. GOSSELIN & FILS LTÉE, 50 RUE PRINCIPALE**

---

Il est proposé par la conseillère Lucie Trudel  
Appuyé du conseiller Marc-André Roy  
Résolu à l'unanimité

QUE : Ce conseil autorise l'émission du permis 11-001 en faveur de la propriété de Y. Gosselin & Fils Ltée située au 50, rue Principale.

ADOPTÉ

**Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg**

**Frelighsburg le 7 février 2011**

**RÉS 592-02-11 ÉMISSION DU PERMIS AIRE PIIA 11-002 EN FAVEUR DE WILLIAM MORRISON, 3, CHEMIN GARAGONA**

---

Il est proposé par la conseillère Lucie Trudel  
Appuyé du conseiller Pierre Parent  
Résolu à l'unanimité

QUE : Ce conseil autorisera l'émission du permis 11-002 en faveur de la propriété de William Morrison située au 3 chemin Garagona à la condition qu'il dépose un avis de la compagnie d'assurances recommandant l'abattage des arbres. Par la suite ce dernier devra les remplacer conformément aux recommandations de l'inspecteur en bâtiment.

ADOPTÉ

**RÉS 593-02-11 RECONDUCTION DU CONTRAT DU DIRECTEUR INCENDIE**

Il est proposé par le conseiller Louis Roy  
Appuyé du conseiller Marc-André Roy  
Résolu à l'unanimité

QUE : La Municipalité de Frelighsburg reconduit l'engagement de Monsieur Bernard Ouellet au titre de directeur incendie aux conditions suivantes :

- .- Reconduction de son engagement du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011;
- .- 10 heures/semaine pour tout le travail de bureau relevant de la fonction d'un directeur incendie au tarif horaire de 26,00 \$;
- .- un maximum de 36 heures annuelles pour les pratiques à raison de 26,00 \$/heure;
- .- un maximum de 36 heures annuelles pour la supervision des entretiens de la caserne et des équipements incendie à raison de 26,00 \$/heure.

ADOPTÉ

**VARIA**

Pas de sujet au varia.

**RÉS 594-02-11 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est résolu à l'unanimité

DE : Lever la séance.

ADOPTÉ

---

Roland Lemaire  
Maire

---

Anne Pouleur  
Directrice Générale  
Secrétaire-trésorière